

Marc Morgan “Beaucoup vite loin”.

Hello !

Ce document a été conçu pour assurer le meilleur déroulement possible au concert de Marc Morgan dont vous serez l'organisateur.

Correctement traitées, les clauses de ce contrat seront garantes d'un spectacle réussi et la marque du sérieux que vous portez à notre collaboration.

Si l'un ou l'autre des points évoqués semblait poser problème ou nécessiter un éclaircissement, nous vous invitons à prendre contact avec nous sans tarder.

Une solution est toujours possible !

Cet exemplaire est à renvoyer signé et complété à

*33TOUR / Musicolor
90, av. Princesse Elisabeth
B-1030 Bruxelles*

Contact : 33TOUR / Musicolor : Maud Leloup / Denis Gerardy
Adresse : 90, av. Princesse Elisabeth
Tél : +32 2 248 20 85
Fax : +32 2 245 93 30
E-mail : infoconcerts@33tour.be
Site : <http://www.33tour.be/>

**Contrat de cession des droits de représentation du spectacle
"Marc Morgan : Beaucoup vite loin".**

entre :

X.Y.Zèbres scrl – 17, Chemin de Nalonsart 4500 Huy (B) – TVA : BE 0441081170
représentée par Marc Wathieu,
appelé le producteur, d'une part

et :

Nom :
Adresse :
TVA :
Représenté par :
appelé l'organisateur, d'autre part

Il est convenu et arrêté ce qui suit.

01. DROIT DE REPRÉSENTATION DU PRODUCTEUR.

Le producteur dispose du droit de représentation du spectacle "Marc Morgan : beaucoup vite loin" pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa représentation.

02. ACHAT DU SPECTACLE PAR L'ORGANISATEUR.

L'organisateur achète au producteur le spectacle "Marc Morgan : beaucoup vite loin" aux conditions suivantes :

1. Lieu :
 2. Date :
 3. Heure d'arrivée :
 4. Heure de la balance.....
 5. Heure de passage :
 6. Durée du spectacle :
 7. Capacité salle :
 8. Autres artistes au programme :
-
.....
.....

Remarque :

en aucun cas, la date, la ville, le lieu du spectacle et la capacité de la salle ne pourront être modifiés sans l'accord préalable et écrit du producteur.

03. CONDITIONS FINANCIÈRES.

a. Prix de la représentation.

Le prix est fixé à Euros.

b. Paiement d'un acompte.

Un acompte de garantie de Euros (15 % du montant total) sera payable par virement bancaire sur le compte de :

MUSICOLOR asbl
001-2811478-09

à la signature du présent contrat et sur base d'une facture établie par MUSICOLOR asbl.

Remarque :

tout acompte de garantie non payé dans les délais pourra être une cause d'annulation de ce contrat.

c. Paiement du solde.

Le solde de Euros TVAC dû par l'organisateur sera payable par virement bancaire sur le compte de :

X.Y.Zèbres scrl
IBAN : BE23 0682 0982 7191
BIC : GKCCBEBB

sur base d'une facture établie par X.Y.Zèbres scrl.

Remarque :

*le solde est à payer au plus tard la veille de la prestation du groupe.
Le non paiement du solde pourra être une cause d'annulation de ce contrat.*

04. OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR.

Le producteur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations. Il assurera rémunérations et indemnités de son personnel attaché au spectacle.

05. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATION.

a. Salle et scène.

Une salle occultée avec une scène de 8m/6m minimum sera mise à la disposition du groupe. La salle et la scène doivent être prêtes à l'arrivée des techniciens de la tournée en présence obligatoire du régisseur (ou d'un technicien) de la salle, occultées, propres, vidées de tout objet (table, chaise excédentaire) inutile à la bonne marche du spectacle.

b. Stagehands.

L'organisateur certifie s'être assuré de la disponibilité du lieu de la représentation, et fournira celui-ci en ordre de marche (sonorisation et éclairages compris), ainsi que le personnel nécessaire au déchargement et rechargement (3 personnes), au montage et démontage et au service des représentations.

c. Sécurité.

L'organisateur s'engage à ce que le nombre de spectateurs admis dans le lieu soit strictement inférieur aux quotas définis dans les prescriptions de sécurité.

d. Service et charges.

L'organisateur assumera en outre le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes... En sa qualité d'employeur, il assumera les rémunérations, charges sociales et fiscales de son personnel.

e. Taxes.

L'organisateur assurera la responsabilité et le règlement des frais d'organisation et diverses taxes, c'est-à-dire principalement, et sans que cette clause ne soit exhaustive : les taxes locales et communales, la TVA sur les recettes, la location de la salle, la promotion locale...

f. Déclaration auprès des sociétés d'auteurs.

L'organisateur aura à sa charge les déclarations auprès des sociétés d'auteurs, ainsi que le règlement des droits correspondants.

g. Captation du spectacle.

Toute captation TV, radio, vidéo est interdite sauf autorisation préalable accordée par le producteur. Les photos au flash sont interdites pendant le spectacle sauf autorisation.

h. Affichage et promotion.

L'affichage et la promotion du spectacle se feront sous l'entière responsabilité de l'organisateur.

06. ACCUEIL DU GROUPE ET DE SON ÉQUIPE.

Une loge sera aménagée pour l'arrivée du groupe et de son équipe.

Un repas sera prévu pour 8 personnes.

Le détail des conditions d'accueil figure dans la fiche technique annexée à ce contrat, dont elle fait partie intégrante et en constitue une partie primordiale. Nous vous demandons d'y accorder une attention toute particulière.

07. TECHNIQUE.

a. Installation sonore et éclairage.

L'installation sonore et les éclairages seront fournis par l'organisateur. Les précisions techniques figurent dans la fiche technique annexée à ce contrat. Elles en font partie intégrante et en constituent une partie primordiale. Nous vous demandons d'y accorder une attention toute particulière.

c. Respect de la fiche technique.

Il convient à l'organisateur de respecter dûment la fiche technique ci-jointe. Le non-respect de celle-ci pourra entraîner l'annulation du présent contrat, sans qu'aucun préjudice ne soit imputé au producteur, et aux torts exclusifs de l'organisateur.

09. ASSURANCES.

a. Étendue de la responsabilité de l'organisateur.

L'ensemble de la prestation, ainsi que le matériel du groupe sera sous l'entière responsabilité de l'organisateur qui sera tenu pour responsable de tout bris, de vol ou d'accident.

b. Responsabilité du matériel.

L'organisateur est responsable du matériel fourni par le producteur sur les lieux de concerts, du déchargement au rechargement après le spectacle. En outre, l'organisateur sera responsable de la protection et du gardiennage des équipements (décor, régie, costumes, etc) mis à disposition par le producteur.

c. Dégats.

Tout dégât occasionné et/ou causé par le public, les organisateurs, ou les circonstances atmosphériques (pluie, vent, tempête, eau, humidité, etc.) aux instruments et au matériel des artistes, sera entièrement remboursé par l'organisateur pour l'équivalent de la valeur de taxation des instruments concernés.

d. Certification.

L'organisateur certifie avoir souscrit les assurances en responsabilité civile couvrant les risques liés aux représentations du spectacle lui-même.

10. CLAUSES RÉÉSOLUTOIRES.

a. Suspension ou annulation du spectacle.

Le producteur se réserve le droit de suspendre, d'interrompre ou de ne pas représenter le spectacle dès qu'un manquement à toute disposition du présent contrat aura été constaté ; en ce cas, le cachet fixé au point 2, resterait dû dans son intégralité par l'organisateur au producteur, le tout sous réserve d'éventuels dommages et intérêts pour préjudice causé. Tous les frais, y compris les frais d'avocat, et ceux requis pour obliger la partie défaillante ou la partie restant en défaut à respecter les autres obligations, sont à charge de la partie défaillante ou la partie en défaut.

b. Cas de force majeure dûs à l'organisateur.

Les cas de force majeure dûs à l'organisateur, aucune indemnité ne sera versée au producteur mais l'organisateur s'engage à programmer le spectacle faisant l'objet du contrat, aux mêmes conditions à une date ultérieure (celle-ci n'excédant pas 6 mois et étant décidée de commun accord). La désaffection du public, de sponsors ou autres apports financiers extérieurs ne peuvent en aucun cas être considérés come cas de force majeure.

c. Cas de force majeure dûs au producteur.

Les cas de force majeure dûs au producteur, tels que maladie d'un des artistes, maladie d'un proche, accident, etc., sans que cette liste ne soit exhaustive, entraînant l'impossibilité de se produire, peuvent causer l'annulation du concert. Le cas échéant, les 2 parties conviennent ensemble d'une nouvelle date, en tenant compte des agendas mutuels. Le producteur s'engage à informer l'organisateur lorsqu'un cas de force majeure survient et entraîne l'annulation du concert. L'annulation du concert suite à un cas de force majeure par le producteur ne donne en aucun lieu à quelque dédommagement que ce soit.

11. CLAUSES PARTICULIÈRES.

a. Invitations.

L'organisateur réservera 10 entrées gratuites par représentation pour le producteur. La liste des invités sera communiquée par le producteur ou par les artistes au plus tard avant l'ouverture des portes.

b. Merchandising.

L'organisateur mettra à disposition du producteur sans frais, un emplacement pour la vente de produits dérivés (CD, affiches, etc). La localisation et la dimension de cet emplacement seront appropriées à la circulation du public et le stand sera équipé de tables et de chaises. Cet endroit devra être éclairé en permanence. Aucun autre merchandising que celui du Producteur ne sera accepté.

c. Modifications au présent contrat.

Toute modification au présent contrat devra obligatoirement être paraphée par les deux parties, faute de quoi la notification sera considérée comme nulle.

d. Litiges.

En cas de contestation relative à l'exécution et/ou interprétation des présentes, seuls les tribunaux de Bruxelles (Belgique) sont compétents.

e. Courrier.

Les 2 exemplaires du présent contrat doivent nous être retournés signés 15 jours après leur réception. Passé ce délai, nous ne pouvons maintenir l'option du spectacle.

Afin d'en faciliter l'accès, l'organisateur est prié de joindre au présent contrat un PLAN détaillé de l'endroit exact de la manifestation ou du lieu de rendez-vous.

Merci également de nous communiquer dans les meilleurs délais le nom ainsi que le numéro de GSM de la personne chargée d'accueillir le groupe le jour de la représentation.

Date :

L'ORGANISATEUR,

LE PRODUCTEUR,

Signature précédée de "Lu et approuvé"

ANNEXE 1 : INFORMATIONS ET COORDONNÉES.

Merci de remplir très précisément ce formulaire et d'envoyer par e-mail à marcwathieu@gmail.com les différents plans d'accès ainsi que la fiche technique et le plan de la salle.

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR.

Nom et prénom :
GSM :
Tél :
Email :

COORDONNÉES PRÉCISES DE LA SALLE.

Nom et prénom :
GSM :
Tél :
Email :

NOM PRÉCIS DE LA MANIFESTATION.

.....

DESCRIPTION SUCCINTE DE LA MANIFESTATION.

.....

INFORMATIONS (DESTINÉE AU PUBLIC) SUR LA RÉSERVATION DES PLACES.

.....

AUTRES ARTISTES AU PROGRAMME.

Dans le cas d'un festival, merci de nous fournir le programme général de la manifestation

.....
.....
.....

COORDONNÉES DU RÉGISSEUR OU RESPONSABLE TECHNIQUE DE LA SALLE.

Nom et prénom :
GSM :
Tél :
Email :

COORDONNÉES DU RESPONSABLE ACCUEIL, LOGES et CATERING

Nom et prénom :
GSM :
Tél :
Email :

RESPONSABLE DU PAIEMENT DU CACHET

Nom et prénom :
GSM :
Tél :
Email :

COORDONNÉES DE FACTURATION

Nom de l'organisation :
Nom du responsable :
Adresse complète de l'organisation :
.....
TVA :

ANNEXE 2. FICHE TECHNIQUE Marc Morgan "Beaucoup vite loin".

01. GÉNÉRALITES.

Le groupe laisse à l'appréciation de la société de sonorisation le soin de définir la puissance nécessaire à installer selon la capacité de la salle.

La qualité du matériel fourni l'emportera sur la quantité.

Le système de diffusion (façade et retours) devra être exempt de tout bruit parasite.

L'installateur du matériel prendra contact avec Denis Gerardy afin que toutes les données techniques puissent être examinées ensemble, et que les éventuels problèmes puissent être résolus avant l'arrivée du groupe. Une solution réaliste est toujours possible !

02. MATÉRIEL DE SONORISATION : FAÇADE.

Diffusion :

Système professionnel type Nexo, D&B, Adamson, Heil Acoustic.

Puissance en fonction du lieu, capable de fournir une haute pression acoustique y compris dans les très basses fréquences.

Tout processeur d'enceintes type "Omnidrive" sera placé à la régie. En cas de processing via les amplis, un PC permettant de monitorer le système sera placé à la régie.

Régie façade :

1 X console analogique 24-8-2 minimum (no Mackie, no Behringer, no Studiomaster) équipée d'une alimentation 48v séparée par tranche, d'un inverseur de polarité, d'un filtre passe-haut, d'un égaliseur quatre bandes et de 8 auxiliaires.

La présence de VCA sera appréciée.

Les points d'insert du master et des sous-groupes seront laissés libres.

Merci d'éviter les consoles numériques. Dans le cas contraire, il faudra prévoir une heure de plus pour les balances et une personne connaissant parfaitement la console. La préférence ira aux consoles Digico, Digidesign ou Yamaha (au minimum une M7CL, pas de LS9 ou 01-02-03).

8 X compresseurs (BSS 404-DBX 160-Drawmer 241)

4 X gates (BSS 504-Drawmer 201)

1 X M2000 TC Electronic

1 X PCM 70 Lexicon

1 X Delay avec fonction « tap delay »

1 X Stereo Eq 1/3 octave (Apex/Klark Teknik) en sortie master (pas en insert).

1 X CD player

La régie se trouvera :

- toujours à la même hauteur que le public (pas sur un praticable).
- environ aux 2/3 de la salle et centrée en largeur.
- jamais en dessous d'un balcon, ni dos à un mur, ni dans une cabine.

Merci de prévoir un emplacement pour un rack de 8U en régie.

La console et les racks seront éclairés en suffisance.

03. MATÉRIEL DE SONORISATION : RETOURS.

Diffusion :

8 X Retours identiques type MTD 115, PS 15.

Pour les plus petites scènes, il est possible de faire les retours depuis la console façade.

Dans ce cas, merci de prévoir 4 auxiliaires pre et 4 Eq pour les retours en façade.

En tout cas, la présence de 5 retours sur 4 envois est le strict minimum.

Régie :

Console 16 – 8 – 2

4 X Eq 1/3 octave (Apex/Klark)

1 X Ingénieur retour compétent et sympathique.

Mix Retours :

Jérôme (Drums) : BD + SN, Bs, Gtr, Lead Voc.

Calo (Bass) : BD + SN, un peu de tout + Lead Vocal.

Jérôme (Gtr) : un peu de BD, Bs, Lead Voc.

Marc (Gtr/Lead Voc) : Lead Voc + un peu de SN.

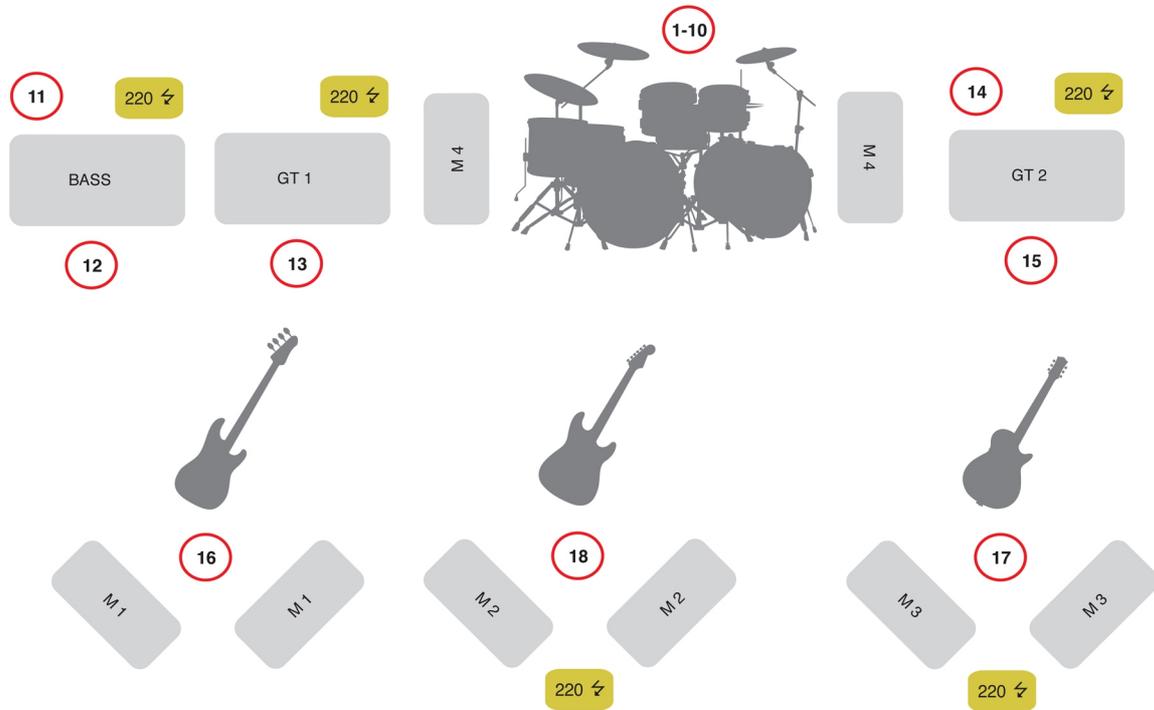
04. PATCH LIST.

Input	Instruments	Micro / DI	Inserts	Stands	Mon
1	Kick in	B 91	Gate		+
2	Kick out	D 112	Gate	short + double boom	
3	Snare Top	I5 /SM 57		short + double boom	+
4	Snare Bottom	D1 / ND 408		drums clamp	
5	HH	C 451		short + double boom	+
6	Rack Tom	D1 / ND 408	Gate	drums clamp	+
7	Floor Tom	D3 / ND 408	Gate	drums clamp	+
8	Ride	C 451		double boom	
9	OverHead L	C 451		double boom	
10	Overhead R	C 451		double boom	
11	Bass DI	Active DI	COMP		+
12	Bass mic	M88TG / MD 421		short + double boom	
13	Guitar lead	M201TG / MD 421	COMP	amp clamp	+
14	Guitar 2 DI	XLR no 48v			
15	Guitar 2 mic	M69TG / MD 421		amp clamp	+
16	Voc. Bass	SM 58	COMP	double boom	+
17	Voc. Gtr 2	SM 58	COMP	double boom	+
18	Lead Voc.	Audix OM5 / SM 58	COMP	double boom	+
19	Voc. spare	SM 58	COMP	double boom	+
20	Delay				
21	M2000 L				
22	M2000 R				
23	PCM 70 L				
24	PCM 70 R				

FICHE TECHNIQUE Marc Morgan "Beaucoup vite loin".

05. PLAN DE SCÈNE.

Marc Morgan 2011.



06. ACCÈS À LA SCÈNE ET AU PARKING.

a. Accès à la scène.

L'accès le plus direct ou le plus aisé à la scène devra être dégagé dès l'arrivée du groupe et de son équipe.

b. Parking.

L'organisateur devra prévoir la réservation d'emplacements de parking devant l'entrée du matériel pour 4 voitures.

07. LOGES.

Le promoteur fournira une loge suffisamment grande pour 8 personnes, aménagée pour l'arrivée du groupe et de son équipe.

Cette loge sera :

- sécurisée : la clé devra être remise au tour-manager du groupe.
- chauffée.
- confortablement meublées (suffisamment de chaises, fauteuils et tables).

Elle contiendra :

- du savon
- des serviettes
- du papier-toilette
- un miroir
- une penderie

08. CATERING DANS LA LOGE.

Prévoir pour 8 personnes :

- boissons chaudes : café et thé, avec sucre et lait.
- boissons fraîches : 45 bières Jupiler, 2 X Coca-cola Light 1,5L, eau plate, jus d'orange.
- encas : fruits frais, fruits secs, chips, biscuits.
- 8 sandwiches de type "club" ou "dagobert".

09. POUR LA SCÈNE.

Prévoir (à remettre au régisseur) :

- 10 bières froides.
- 20 petites bouteilles en plastique (0,50L) d'eau plate tempérée.
- 5 serviettes éponges.

10. REPAS.

Un repas pour 8 personnes avant ou après le show selon l'heure de passage.
Il n'y a pas de végétarien dans notre équipe.

11. WIFI OU ACCÈS À INTERNET.

Une connexion à Internet sera rendue accessible au régisseur sur le lieu de concert.

12. COORDONNÉES.

Tour manager & booking.

Denis Gerardy.
33Tour / Musicolor
90, av. Princesse Elisabeth
B-1030 Bruxelles
Tel : +32 2 248 20 85
Fax : +32 2 245 93 30
<http://www.33tour.be/>
Email : denis@33tour.be
Mobile : +32 495 53 92 17

Régisseur.

Jérôme Goedons
31, rue Strivay — 4100 Seraing
Email : jerome.goedons@gmail.com
Mobile : ++ 32 (0)478 770 072

Ingénieur du son.

Grumph (Olivier Grimonprez)
8, rue des Urbanistes — 4000 Liège
Email : grumph01@gmail.com
Mobile : +32 (0)496 14 38 09

Musiciens.

Marc Wathieu (guitare, chant)
Email : marcwathieu@gmail.com
Mobile : ++32 (0)479 777 482

Jérôme Mardaga (guitare, choeurs)
Email : jeromemardaga@hotmail.com
Mobile : ++32 (0)474 89 07 83

Calo Marotta (basse, choeurs)
Email : calo@anoraksupersport.com
Mobile : ++32 (0)496 37 32 89

Jérôme Danthinne (batterie)
Email : jerome@grincheux.be
Mobile : ++32 (0)475 78 32 80